

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES, AGROALIMENTAIRES
ET FORESTIÈRES**

Séance du 12 janvier 2022 (visioconférence)

Résumé des décisions prises

2022 – CP100

Date : 09 février 2022

Membres présents

Le Président M. Patrice CHASSARD

MM. Yvon BOCHET, François CASABIANCA, Dominique CHAMBON, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Robert GLANDIERES, Olivier NASLES, Michel OCAFRAIN, Christian TEULADE, Didier TRONC, Albéric VALAIS, Claude VERMOT-DESROCHES Dominique VERNEAU.

Membre excusé

M. Richard FESQUET

Membres absents

MM Michel NALET, Bernard ROBERT,

Assistaient également aux travaux de la Commission

M. Nicolas CHEREL Commissaire du Gouvernement

M. Gregor APPAMON de la DGPE
Mme Chantal MAYER de la DGCCRF

M. André BARLIER, Directeur-adjoint de l'INAO

AGENTS INAO

Mmes Marie GERAUT, Christelle MARZIN, Alexandra OGNOV, Mathilde OLLES
MM. André BARLIER, Bastien BULLIER, Adrien ORSAL

Mme CUCHEVAL chez H2COM pour la rédaction du procès-verbal

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur des instances, le Président Chassard a réuni la commission permanente au moyen d'une visioconférence.

Le président ouvre la séance par un message à l'ensemble des membres explicitant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de vote.

La présence de chacun des membres est possible grâce à la visioconférence. Les membres connectés par téléphone activent leur micro à l'appel de son nom.

Lors de la connexion et pendant toute la durée de la réunion, chaque membre présent est identifié à l'écran avec ses nom et prénom.

2022-CP101	Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 16 septembre 2021 La commission permanente a approuvé le résumé des décisions de la séance du 16 septembre 2021 à l'unanimité (13 votants).
2022-CP102	Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 16 septembre 2021 La commission permanente a approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 16 septembre 2021 à l'unanimité (13 votants).
2022-CP103	AOP « Huile de Noix du Périgord » - Identification parcellaire - Liste des parcelles identifiées pour la récolte 2021 La commission permanente a approuvé le rapport des experts ainsi que la liste de parcelles proposées à l'identification pour l'AOP « Huile de noix du Périgord » pour la récolte 2021 (13 votants - unanimité).
2022-CP104	AOC « Huile d'olive du Languedoc » - Identification parcellaire pour la récolte 2021 - Rapport des experts et liste des parcelles identifiées La commission permanente a approuvé le rapport des experts ainsi que la liste de parcelles proposées à l'identification pour l'AOC « Huile d'olive du Languedoc » pour la récolte 2021 (13 votants - unanimité).
¹⁰⁵ 2022-CP105	AOP « Oignon doux des Cévennes » - Identification parcellaire pour la récolte 2022 - Rapport des experts et liste des parcelles identifiées La commission permanente a approuvé le rapport des experts ainsi la liste de parcelles proposées à l'identification pour l'AOP « Oignon doux des Cévennes » pour la récolte 2022 (14 votants - unanimité).

<p>2022-CP106</p>	<p>AOP « Volaille de Bresse » ou « Poulet de Bresse » ou « Poularde de Bresse » ou « Chapon de Bresse » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction – Vote du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande de modification du cahier des charges de l'AOP.</p> <p>La commission permanente a souligné que cette demande est légitimée par les réflexions relatives au bien-être animal et souhaiterait que les ODG et le comité puissent se saisir plus rapidement de ces problématiques, qui pourraient faire l'objet d'une réflexion globale.</p> <p>Le Président souligne que le cahier des charges a fait l'objet de plusieurs modifications ponctuelles et qu'une réflexion globale, incluant l'ensemble des aspects du cahier des charges, y compris d'autres questions relatives au bien-être animal, serait nécessaire pour cette AOP, comme cela a déjà été demandé.</p> <p>La commission permanente a considéré la modification comme étant mineure à l'unanimité (15 votants).</p> <p>Conformément au point e) du 2.1.3 de la Directive INAO 2015, la commission permanente a approuvé (15 votants – unanimité) le cahier des charges modifié.</p>
<p>2022-CP107</p>	<p>AOP « Volaille de Bresse » ou « Poulet de Bresse » ou « Poularde de Bresse » ou « Chapon de Bresse » - Demande de modification temporaire du cahier des charges liée au risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande.</p> <p>La commission permanente s'est interrogée sur l'impact des modifications apportées sur les caractéristiques du produit. En effet, les modifications relatives à l'alimentation sont de nature à perturber les phases de croissance de la volaille et donc à avoir un impact sur la qualité de la viande (muscle, état d'engraissement). Si le bien-fondé de la demande n'est pas remis en cause, la commission permanente s'est interrogée sur le risque d'augmentation des non-conformités et la vigilance à avoir sur l'impact potentiel de cette modification sur le produit.</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité (15 votants) la modification temporaire du cahier des charges de l'AOP « Volaille de Bresse » / « Poulet de Bresse » / « Poularde de Bresse » / « Chapon de Bresse ».</p>